



Comprendre et accompagner la personne handicapée psychique

Professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social.

Le malade mental est devenu handicapé psychique depuis la loi du 11 février 2005, au terme d'un long combat des associations d'usagers. Qu'en est-il des différentes évolutions jusqu'aux services d'accompagnement à la vie sociale et aux groupements d'entraide mutuelle... ?

Objectifs

- Comprendre la psychose aujourd'hui.
- Assurer l'accompagnement de la personne tant dans la dimension des soins, que dans son statut et ses droits, son besoin de protection, d'insertion sociale, et dans la relation au travail...
- Connaître les dispositifs spécifiques mis en place par l'Etat ou les collectivités, et les dispositifs de droit commun qui lui sont ouverts.
- Identifier les processus de mobilisation des associations d'usagers pour mettre en place des clubs, des groupements.
- Envisager des projets innovants.

Contenus

- La loi de février 2005 et ses décrets, le statut de la personne handicapée psychique et ses droits, l'accès aux dispositifs de droit commun.
- La psychose : psychopathologie et études de cas cliniques.
- Le statut social de la personne handicapée psychique, les dispositifs de protection et d'aide spécifiques.
- Accompagner l'insertion sociale : nouvelles orientations et innovations dans l'accompagnement et l'insertion des personnes handicapées psychiques
- Participation et mobilisation des associations d'usagers : clubs, groupements d'entraide mutuelle...

Intervenants pressentis

Michel MONLUN, psychiatre
Olivier GRONDIN, psychologue
Jean Louis DEYSSON, ex-directeur d'ITEP
Michel DAMADE, pédopsychiatre

Calendrier

28 heures en 4 jours non consécutifs
9h30-16h30
Octobre 2018

Ouverture soumise à un nombre d'inscrits suffisant

Tarifs

Individuel : 950 € repas inclus

Lieu : Direction Générale
Association Rénovation
68 rue des Pins Francs
33200 Bordeaux

En intra : sur demande